



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 13 octobre 2026 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à l'immeuble suivant :

- Propriété située au 158, rue Monseigneur-Durand, le lot 3 310 018, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser la marge de recul latérale droite du bâtiment principal de la résidence laquelle est de 1,51 mètre à l'arrière et de 1,56 mètre à l'avant au lieu de 2 mètres requis.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 16 septembre 2026

La greffière,

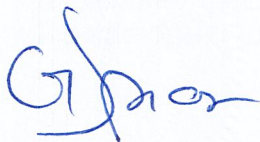
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 16 septembre 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 16 septembre 2026.

Donné à Coaticook, ce 16 septembre 2026

La greffière,



Geneviève Dupras